

## Séance du 04 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 29/12/2020*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Ajoncs d'Or, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

*Affichage porte de la Mairie et de la salle des Ajoncs d'Or le 29/12/2020*

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - THOME Valérie- COJEAN François - SAGUET Emmanuelle - VIDCOQ Marc - LE VERGE Stéphane -- LE DEUFF Olivier - - GAUTHIER Olivier - OLLITRAULT Michelle - LE MAINTEC Gwenaëlle - JAN Antoine - LE POTIER Marie-Laure

Absente excusée : LE MARCHAND Fabienne donne procuration à GUILLAUME Alain

Absente non excusée GOURIN Magalie

Secrétaire de séance : M. JAN Antoine

### 1 – Exercice du droit de préemption par la commune

En Mars 2007, la commune avait décidé de mettre en vente un terrain lui appartenant situé 4 rue des quatre clos, jouxtant le parking de la rue du Fil.

La commune stipulait qu'y soit prévue la construction de 2 habitations.

C'est sur cette base qu'avait été vendu ce terrain de 567 m<sup>2</sup> à Monsieur LE FLOCH, le 31 Octobre 2008.

Le permis de construire déposé le 28 Août 2008 comportait effectivement 2 maisons. Ce 09 Décembre 2020, le notaire Maître Loïc LE GOFF nous sollicite en vue d'obtenir un certificat de numérotage ainsi que les autorisations incluses dans la demande de certificat d'urbanisme qui précise, entre autres, que le terrain concerné se situe en zone UC à vocation principale d'habitat et d'activités et de services nécessaires à la vie sociale et compatibles avec l'habitat.

Cette demande de certificat d'urbanisme indique également que le terrain est soumis au droit de préemption urbain (DPU) au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal

- Conscient de la nécessité de densifier l'habitation et les constructions en centre bourg en cohérence avec le PLUI
- Considérant que la seule moitié du terrain a été construite alors qu'il était prévu d'y édifier 2 habitations.
- Considérant l'intérêt de de la commune de transférer l'actuel cabinet médical en location dans la partie bâtie à aménager et la possibilité de l'agrandir en maison de santé sur la partie restante du terrain.

Décide, à l'unanimité, d'exercer le droit de préemption par la commune sur la parcelle bâtie cadastrée 279 AA 122 et 279 AA 178.



L'assemblée délibérante autorise Mr Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires en ce sens.

## **2 – Nouveau logo et sa Baseline**

Suite à la présentation faite le Mercredi 16 Décembre dernier par le cabinet APAPA ROSENTHAL, des options sont dégagées.

Après discussion et échanges, le Conseil Municipal décide de retenir :

Pour le logo : avec 11 voix pour, la proposition N°1, à savoir le logo SAINT-CARADEC représentant le drapeau breton, 3 voix pour la proposition N°2 (arbre couleur intégrant l'hermine)

Pour le baseline : 2 slogans ont été retenus, à adapter selon les circonstances

- 14 voix pour « Centre magnétique de la Bretagne »
- 11 voix pour « Bienvenue au cœur de le Bretagne » (2 voix allaient pour « Bien vivre au cœur de la Bretagne » et 1 abstention)

Mr Le maire informe l'assemblée que la cabinet APAPA a procédé à un petit film pour la présentation des vœux à la population et une présentation du logo retenu sera réalisée. Ces vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux.

## **3- Commande des mâts photovoltaïques**

Grâce à une promotion de fin d'année proposée par le fabricant, FONROCHE, réduisant le prix unitaire de 1750 € à 1280 €, il nous a été possible de commander 6 mâts au lieu de 5, pour un montant total de 7 980 € HT inférieur au devis initial voté par le précédent conseil.

La commission voirie est invitée à se réunir pour définir précisément leurs lieux d'implantation. Pour mémoire, FONROCHE est le leader mondial des mâts photovoltaïques et est associé majoritaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre dans l'unité de production de méthane BIODEAC.

## **4- RD 81**

Le Département nous a cédé après l'avoir remis en état l'ancienne départementale dite « route touristique » de Saint Caradec en direction de Le Quillio et Saint Thélo.

Mr le Maire a de nouveau été sollicité en ce sens pour un projet de rétrocession de la départementale RD 81 qui relie cette voie, désormais communale, au bourg de Saint Guen, en GUERLEDAN. Les deux tiers du tracé sont sur GUERLEDAN et le tiers sur la commune de Saint Caradec soit 2066 m. La commission voirie est invitée à se déplacer sur place afin de pouvoir donner son avis avant que le conseil municipal ne délibère à ce sujet.

## **5- Proposition de démolition du garage, maison place du champ de foire.**

Un relevé topographique vient d'être réalisé par le Cabinet Nicolas pour un montant de 2440.20 € TTC, en vue de mieux étudier le projet de création d'un petit parking proche de la mairie. Dans le même esprit et afin de mieux appréhender les lieux avant plus amples travaux, il est proposé de commencer par démolir le petit garage



et la clôture entre cette maison et le pignon de la mairie.  
Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

## **6- Sanilib – toilettes à proximité de l'église**

La question **des toilettes** à proximité immédiate de l'église revient régulièrement dans la bouche de nos concitoyens. Plusieurs projets ont été envisagés qui n'ont pas vu le jour, principalement pour des raisons financières, mais aussi techniques quand il avait été question de les installer dans la sacristie. On se souvient que le premier projet, situé dans l'actuel jardin de la maison paroissiale, était évalué à environ 45 000 €.

A force recherche de solutions simples et moins onéreuses, nous proposons au conseil de retenir la formule préfabriquée SANILIB, qui offre la particularité d'être amovible, adaptée aux personnes à mobilité réduite et qui ne nécessite aucun branchement.

Un emplacement est proposé, à la fois accessible et masqué.

Le montant de la cabine s'élève à 2 500 € HT. L'entretien se résumera au coût de chaque vidange opérée par une entreprise spécialisée de Loudéac pour environ 40€ par vidange.

Mr Le Maire propose à l'assemblée de réfléchir et de délibérer lors du prochain Conseil Municipal.

Concernant la **mise en place d'un point eau à la sacristie**, il est proposé de réaliser 1une tranchée avec un fourreau pour un prix de 907.50 € TTC, devis Ets KUTLU.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

## **7- Vitrail**

La commission s'est rendue à l'atelier LUMI VITRAIL de l'Hermitage-Lorge. Découverte très intéressante de l'art du vitrail, de la conception à la réalisation. Le cheminement de la création de notre projet du maitre artisan, Mr LE FUR, était des plus intéressants. A la suite de cette visite, la commission propose de retenir le projet présenté lors du précédent conseil municipal pour un montant de 7425 € HT.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

## **8- Acquisition terrain Ropert**

\* Ce projet d'acquisition remonte à plus de 6 ans mais n'avait pu aboutir jusqu'à présent. Il constituait l'opération N°3 dans l'appel à candidature Régional dont nous avons été commune lauréate en 2019

Suite à l'accord survenu au sein de la famille, cette parcelle N° 77 d'une superficie de 3552 m2 est maintenant disponible à la vente, au prix préalablement négocié avec Mme JAMET-ROPERT, nue-proprétaire, de 11,5 € par m2.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette acquisition et mandate Mr le Maire pour toutes les formalités qui se rapporteront à cette acquisition.



\* Plusieurs types de projets pourraient y voir le jour mais nos concitoyens seraient sans doute particulièrement sensibles à un projet qui leur permettrait de passer leurs vieux jours dans des conditions confortables et bien entourés, en centre bourg, près des commerces et des services de santé.

C'est en ce sens qu'un contact a été pris avec la société « Ages et Vie ». Ce spécialiste de ce type de réalisation se propose de venir à notre rencontre le jeudi 14 Janvier, à 17h 30, pour nous présenter ainsi qu'au CCAS leurs réalisations en ce domaine.

## **9/ Personnel : contrat de prévoyance – maintien de salaire**

Il est proposé à l'assemblée de fixer la participation employeur à 20 € au lieu de 12 € par agent, soit un surcoût mensuel de 56 €. Cette mesure prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

## **10/ Questions diverses**

### ✓ **Voirie : création d'un revêtement sur l'extrémité de la voie communale, rue de Kercado.**

Dans la continuité des travaux de voirie réalisés par la commune et par Mme QUERO, riveraine, il est proposé au Conseil Municipal, la réalisation d'un enrobé noir à chaud par l'entreprise Martial LE NOZER au prix de 3 252 € TTC.

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

### ✓ **Elagage :**

Tous les propriétaires de la commune ont été destinataires d'un courrier leur demandant de procéder ou faire procéder à l'élagage des leurs arbres jouxtant les voies publiques. La Municipalité va lancer prochainement un appel à candidatures pour ces travaux d'élagage.

### ✓ **Salle de sports :**

L'amicale des sapeurs-pompiers sollicite l'occupation de la salle de sport les vendredis soirs. Mr Le Maire sollicite une demande écrite de leur part et un échange avec Mr OLLITRAULT en charge de l'occupation de la salle.

### ✓ **Containers poubelle rue Nationale :** un courrier va être adressé au propriétaire afin qu'il stocke ses containers sur sa propriété.

### ✓ **Numérotation pavillons Côtes d'Armor Habitat Kerjoie :** Afin d'éviter toute confusion d'adresse, il a été convenu avec Côtes d'Armor Habitat de revoir les adresses des 4 pavillons côté rue Anne de Bretagne, les adresses sont les suivantes :

Résidence Kerjoie  
Rue Anne de Bretagne  
Pavillons A, B, C et D



- ✓ Téléthon 2020 : dons récoltés 485 €
- ✓ Prochaine réunion de Conseil Municipal : lundi 1<sup>er</sup> février 2021

